

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 16 Octobre 2024 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

24/062/VAT

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION EMPLOI - Fond d'innovation pour l'Emploi - Attribution de subventions.

24-41519-DETECES

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°23/0567/VAT en date du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille s'est dotée d'une nouvelle feuille de route de développement économique pour la période 2023-2030. « Marseille accélère ! Pour une capitale économique créatrice d'emplois ». Elle inscrit le développement de l'emploi des Marseillaises et des Marseillais comme un objectif de tous les instants et réaffirme que Marseille est la ville des possibles, en plaçant au centre de sa réflexion l'innovation, l'inclusion et l'ingéniosité de ses habitants. La Ville entend ainsi mettre à profit chaque voie de développement, chaque projet d'implantation, chaque chantier structurant pour remettre l'emploi et l'insertion au cœur des intentions de l'ensemble des acteurs et jouer ainsi pleinement son rôle de première collectivité de proximité.

Dans un contexte de révolution du service public de l'emploi et d'uniformisation des réponses de mise à l'emploi, la Ville souhaite réaffirmer sa confiance dans la capacité d'innovation et de collaboration des quelques 500 opérateurs de toutes tailles qui maillent le chemin du retour à l'emploi à Marseille. Afin de permettre la recherche de solutions au plus près des besoins du territoire, des acteurs économiques et des habitants, la Ville de Marseille entend reconnaître, permettre et soutenir, voire impulser, des dynamiques d'innovation et d'expérimentations. Il reste, en effet, de nombreuses réponses à construire ou à adapter dans les domaines, par exemple, de la remise à niveau des savoirs de base, de l'accès aux offres de services, de l'intégration en entreprise. Mais également, dans la levée des freins périphériques ou des inégalités face à l'emploi ou à la formation, notamment relatives à des problèmes de mobilité, d'accès au numérique, ou de garde d'enfants, dans le traitement de l'économie informelle, etc. L'innovation peut également s'entendre dans les modes de fonctionnement entre opérateurs, leur rapport aux publics, au parcours, aux employeurs.

La Ville souhaite donc créer un environnement favorable à la capacité d'innovation et de coopération des acteurs de terrain, les plus à même d'identifier ou d'anticiper les besoins nouveaux ou spécifiques à son territoire, ceux peu ou pas pourvus, et de faire l'ingénierie de réponses adéquates. Misant sur les énergies et l'intelligence collective des opérateurs œuvrant au quotidien pour l'insertion et l'emploi à Marseille, répondant à la demande qu'ils ont exprimé au travers de la Conférence territoriale pour l'emploi, la Ville a lancé en juin dernier un Fonds d'innovation pour l'emploi.

Ce nouveau cadre doit permettre à la Ville de soutenir des expérimentations portant sur des solutions innovantes jusqu'à la preuve de concept, dans une acception large de la notion d'innovation. Les solutions proposées devront viser, pour les publics, des plus-values concrètes et clairement identifiées, s'inscrire dans une démarche partenariale forte par un portage collectif, et permettre la diffusion large et l'appropriation par le plus grand nombre de leurs résultats, modèles et pratiques développés.

Parce que ce cadre ne doit pas être l'occasion de recycler des projets ayant déjà fait l'objet d'une phase d'ingénierie non concluante, ou se substituer aux dispositifs de droit commun de financement, il est arrêté une grille d'analyse, inspirée des travaux de l'AVISE faisant référence en matière de qualification de l'innovation sociale, au travers de laquelle s'opérera la sélection des projets. Les projets soutenus doivent prévoir formellement leurs méthodes d'évaluation et de mesure d'impacts, tout en anticipant les conditions de déploiement et de faisabilité économique des solutions portées.

Au delà de ces critères de base, et en fonction des besoins et opportunités repérés en lien avec les acteurs de terrain, ce cadre permanent pourra être décliné en appels à projets thématiques ou sectoriels, afin de prendre mieux en compte les spécificités fines de notre territoire.

Ainsi, il est proposé au titre du cadre général du Fonds d'innovation pour l'emploi de la Ville de Marseille, le soutien à deux premiers projets lauréats, pour un montant total de subventions de 300 000 Euros (trois cent mille Euros), réparti comme suit :

SAS EMAHI : « Appel à projet – Fonds d'Innovation pour l'Emploi : Ouverture d'une école de formation aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie par l'inclusion » (Progs n°00013532)

Budget prévisionnel	720 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	160 000 Euros

Ce projet porte sur la création d'une école qui ouvre une nouvelle voie d'attractivité et d'accès aux métiers de l'alimentation ouverte à toutes et tous (y compris aux personnes éloignées de l'emploi et de l'apprentissage), tout en amenant le secteur d'activité de la restauration, de l'hôtellerie et des métiers de bouche à changer et à s'adapter aux enjeux de la transition durable, ainsi qu'à trouver des réponses à la tension que connaît ce secteur d'activité avec 300 000 postes vacants au national.

Les apprenants seront formés par le « faire », en situation dans des établissements professionnels (restaurant, hôtel, artisans). Les établissements retenus pour les accueillir signent une charte d'engagement, audité chaque année. L'idée est de redonner du sens aux différents métiers, former plus vite en actualisant les contenus de formation : revoir les gestes métiers et gestes techniques utiles, ajouter des contenus sur l'alimentation durable et le management inclusif.

L'école veut faire changer le secteur d'activité pour en faire un moteur puissant de la transition durable. Le soutien proposé, au titre du Fonds d'innovation pour l'emploi de la Ville de Marseille, porte sur une phase d'expérimentation de 18 mois intégrant l'ingénierie des référentiels de formation, la construction du réseau de prescripteurs, la formation des équipes des établissements partenaires et les premières sessions test de formation. 4 référentiels métiers seront conçus, 25 établissements supports mobilisés pour une centaine d'apprenants. L'impact emploi en sortie de formation et la capacité des établissements mobilisés à recruter les personnes formées seront des indicateurs centraux de cette opération.

EMAHI est soutenue par des cheffes et chefs connus et reconnus dans leur profession et qui coopèrent à sa construction, et bénéficiera du soutien institutionnel de l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et France Travail. Au sortir de cette phase d'ingénierie, l'école ambitionne de former plus de 700 personnes par an.

Coopérative d'activité et d'emploi pour le développement de la créativité et de l'innovation – Boréal Innovation : « Appel à projet – Fonds d'Innovation pour l'Emploi : PROJET COOP&START » (Progos n°00013814)

Budget prévisionnel	200 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	140 000 Euros

Ce projet, porté par la Coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Boréal Innovation, pour le compte d'un consortium comprenant le Centre de préparation et de formation à l'emploi le CANA, la CAE Dolce Casa Services, et l'association TerritoiresMax, part du constat suivant : le taux de création d'entreprise est de 18% sur la ville de Marseille et est plus élevé dans les arrondissements à forte concentration de QPV et à fort niveau de chômage/pauvreté.

La création d'entreprises marseillaise est ainsi fortement marquée par l'essor des entreprises individuelles (près de ¾ des créations d'entreprises se sont faites sous la forme d'entreprises individuelles). Ce chiffre interroge sur un phénomène croissant d'« ubérisation » d'emplois sur le territoire et sur leur pérennité.

Le modèle des Coopératives d'Activités et d'Emploi (trouve ainsi toute sa pertinence, en complémentarité des autres dispositifs d'appui, d'accompagnement et d'hébergement des créateurs d'entreprises sur notre territoire.

Les CAE sont nées d'expérimentations de terrain au milieu des années 1990 et leur statut a été reconnu juridiquement avec la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014. Elles ont pour objet principal l'appui à la création et au développement d'activités économiques par des entrepreneurs, et mettent ainsi en œuvre des services mutualisés pour leur accompagnement individuel et collectif. Les CAE se caractérisent par le recours au statut d'entrepreneur salarié, qui permet aux entrepreneurs de concilier les droits sociaux attachés au salariat avec l'autonomie nécessaire au développement de leur activité. Elles s'appuient également sur l'utilisation du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE), et rassemblent ainsi dans un même cadre juridique, économique, social, fiscal et humain différentes activités entrepreneuriales.00

Le territoire marseillais compte 4 CAE, 3 spécialisées sectoriellement (Services à la personne, Bâtiment, Numérique) et une est multi-activités, spécialisée dans l'entrepreneuriat féminin. Cette approche public/filière se voit dorénavant complétée, au titre du projet présenté, par une dimension d'ancrage territorial fort, partant des besoins d'activités nouvelles identifiés localement.

Le projet propose ainsi d'expérimenter la création de coopératives thématiques de territoire, afin de tester de nouvelles formes d'entrepreneuriat collectif à l'échelle d'un quartier ou d'un arrondissement, répondant aux besoins de ses habitants, par la création de nouvelles activités. Les territoires ciblés par cette expérimentation sont les 11^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille.

Il s'agira d'identifier les besoins de biens ou de services manquants et d'y apporter une réponse adaptée. Dans cette phase expérimentale, les secteurs d'activités prioritaires seront : services à la personne, service aux particuliers, projets numériques et développement durable, commerce de proximité.

Après une phase d'aller-vers et d'identification des talents (entrepreneurs issus des territoires cibles), et un parcours de sensibilisation et d'immersion à l'entrepreneuriat, par un travail collégial et au contact des habitants, un parcours d'accompagnement complet sera déployé en vue de développer les activités identifiées.

Bien que le programme s'adresse à toutes les personnes sans emploi issues des arrondissements ciblés, il est plus particulièrement conçu pour :

- les personnes à faible niveau de qualification, niveau bac ou infra,
- résidant dans les Quartiers prioritaires de la ville,
- sans emploi depuis plus de 6 mois,
- ayant des freins périphériques à l'emploi.

Les bénéficiaires pourront s'appuyer sur le cadre sécurisant des coopératives d'activité et d'emploi pour tester et développer leurs activités et se verront proposer des services mutualisés (juridique, fiscal, comptable, etc) ainsi que d'une formation certifiante « Entrepreneur de la TPE ».

Ce projet, cofinancé par l'État, vise un objectif, sur 18 mois, de sensibilisation à la création d'activité de 200 personnes, d'émergence de 40 coopérateurs bénéficiant de parcours complets et de la création de 4 à 6 coopératives de territoire.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les service municipaux.

Sont annexées à ce rapport, les conventions entre la Ville de Marseille et les structures subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION n°23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE 2023
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est attribué un montant total de subventions de 300 000 Euros (trois cent mille Euros) à 2 structures, dans le cadre du Fonds d'innovation pour l'emploi, désignées ci-après :

Ligne subventions de fonctionnement : nature : 65748.1 ; fonction : 61.90 ; service : 01563					
Tiers	Raison sociale	Localisation	n°Dossier	Montant en Euros	Objet de la subvention
190233	SAS EMAHI	1 place Sadi Carnot 13002 Marseille	00013532	160 000	Appel à projet – Fonds d'Innovation pour l'Emploi : Ouverture d'une école de formation aux métiers de la restauration et de l'hôtellerie par l'inclusion
179691	Coopérative d'activité et d'emploi pour le développement de la créativité et de l'innovation – Boréal Innovation	83 la Canebière 13001 Marseille	00013814	140 000	Appel à projet – Fonds d'Innovation pour l'Emploi : PROJET COOP&START
Montant total				300 000	

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions annexées à la présente délibération, conclues entre la Ville de Marseille et les structures énoncées ci-dessus.

ARTICLE 3 Ces subventions seront versées selon les modalités conventionnelles spécifiées.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2024 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur - Mission Emploi : nature 65748.1 - fonction 61.90 - action 19174668 - service 01563.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Enrôlé au CA du 16 Octobre 2024